



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

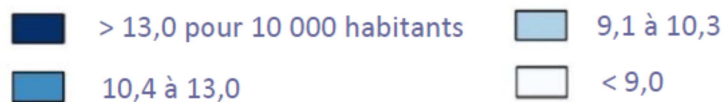
Fonds pour le Développement de la Vie Associative - FDVA

Subventions en faveur du
Financement global de l'activité
et du développement de nouveaux services à la population

Priorités du département de l'Aveyron

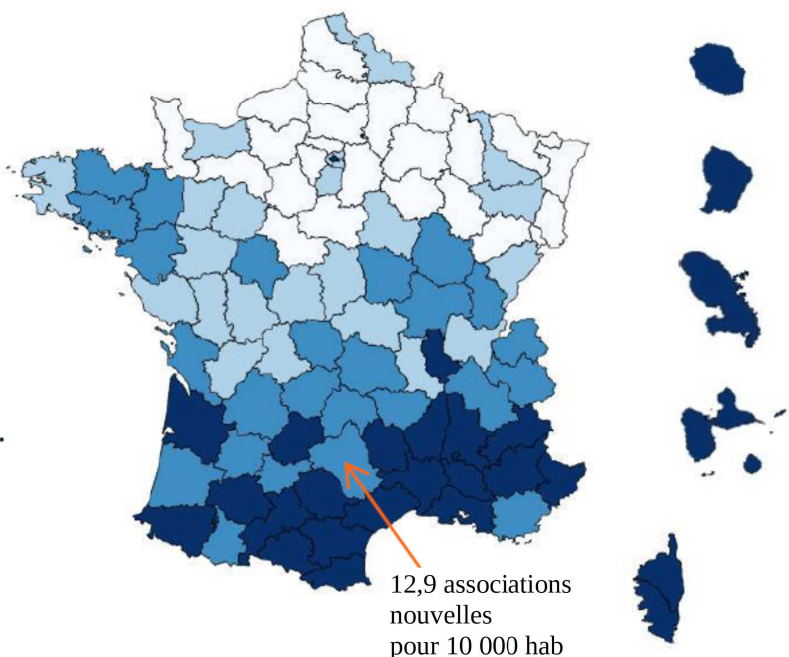
Près de 8 000 associations œuvrent sur les territoires de l'Aveyron dans des domaines très variés que sont l'éducation, la culture, le sport, le social, la santé, l'environnement, la défense des droits... Elles s'appuient sur l'engagement de plus de 75 000 bénévoles qui en assurent la gouvernance, la gestion et l'animation.

La dynamique de créations d'associations en Aveyron est supérieure à la moyenne nationale

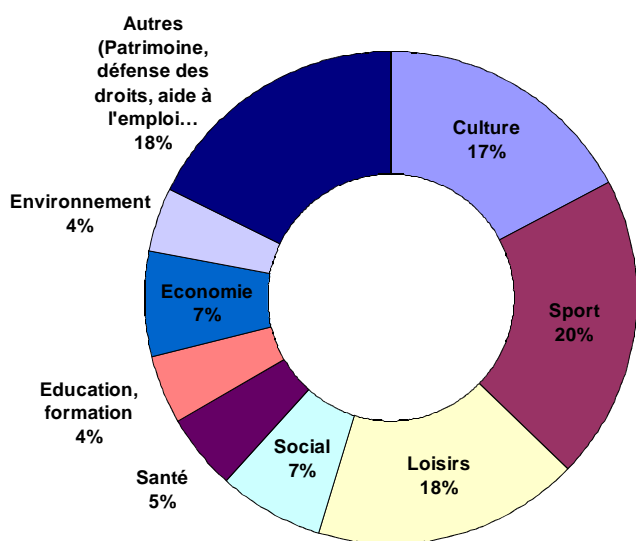


Pour l'année 2016-2017, environ **340** nouvelles associations ont été déclarées dans le département. Sur la période récente, il s'est créé en moyenne chaque année, **12,9** associations nouvelles pour 10 000 habitants (moyenne nationale de 11,1).

Sources : INSEE et Journal officiel Associations. Traitement R&S.
Moyenne annuelle établie sur la période de début septembre 2013 à fin août 2017.



Répartition des créations d'associations par secteur



60,4% des 12 166 salariés du milieu associatif le sont dans le domaine social qui compte les associations les plus importantes en taille.

Ce secteur ne représente que 7% du nombre total des créations d'associations.

A contrario la culture représente 1,1% des salariés contre 17% des créations d'associations de l'Aveyron.

Les structures visées prioritairement par les subventions FDVA "Financement global de l'activité et développement de nouveaux services à la population" sont les petites associations de deux salariés au plus dont

la dynamique de création en Aveyron concerne les champs culturel, des loisirs, du sport et en lien avec le développement local et le lien social.

Au regard du diagnostic effectué en matière de vie associative et des orientations régionales figurant dans le document de cadrage, les priorités de financement en Aveyron portent sur les axes suivants :

1) Les associations ou projets favorisant le développement, la pérennisation ou la structuration du tissu associatif local et du bénévolat

Il peut s'agir d'associations tête de réseau, disposant éventuellement de plus de 2 salariés qui agissent en soutien à la vie associative sur plusieurs territoires par des actions de diagnostic, de conseil ou d'accompagnement des petites associations.

Sont également visées les actions innovantes en matière de gouvernance ou de montage de projets, de participation citoyenne et de lien social.

2) Les associations des champs artistiques et culturels (dont le patrimoine), de loisirs, des activités physiques et sportives et de l'éducation, implantées au niveau local et contribuant à la dynamique du territoire.

3) Les associations ou projets favorisant le déploiement et l'appropriation des outils numériques pour le plus grand nombre

Une attention particulière sera portée au soutien des associations et projets émanant des territoires les plus éloignés de l'offre de services ou visant les publics empêchés.

PROCEDURE DE DEPOT AVEYRON PAGE SUIVANTE

DATE LIMITE DE DEPOT du DOSSIER COMPLET :

09/09/2018

Par voie postale ou par courriel (à prioriser)

- **à la DRJSCS pour les projets Inter-départementaux**
 - **par le télé-service Démarches simplifiées de la DDCSPP de l'Aveyron pour les projets départementaux***

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/nouveau-fdva-12>

(*) il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour valider votre télé-déclaration (la concentration des dépôts de dossiers lors des derniers jours de la campagne risque de ralentir la procédure en ligne). En cas de difficulté de connexion possibilité de transmettre la demande accompagnée des pièces par courriel à l'adresse suivante : ddcspv-vie-associative@aveyron.gouv.fr ou par courrier postal